



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

N° 00007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet : Signature de la convention pluriannuelle avec l'Etat relative à l'expérimentation
« Territoires Zéro Non-Recours ».**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat « expérimentation Territoires zéro non-recours » du 31 mars 2023 ;

Vu le dossier de candidature déposé par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris le 26 mai 2023 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2023 établissant la liste des territoires sélectionnés participant à une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature avec l'Etat d'une convention pluriannuelle relative à l'expérimentation Territoires zéro non-recours.

Vu le projet de convention pluriannuelle avec l'Etat relative à l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours » ;

Délibère

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle avec l'Etat relative à l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours ».

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE